

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 003-1306/09/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association POPsud pour le développement du pôle de compétitivité " Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie "- Approbation d'une convention.

DDEAIAG 09/3129/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologies rendus lisibles en région PACA depuis 2000 par l'association Popsud devenue depuis Pôle de Compétitivité.

Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'ambition du pôle est d'être un pôle d'anticipation technologique d'envergure européenne, sur les systèmes complexes d'optique d'imagerie sur un marché mondial de plus de 150 milliards d'euros, avec un taux de croissance entre 15 et 20 % par an.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national.

Le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 15 % des membres, 30% des effectifs d'emploi de R & D.

Il bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme EUROCOPTER et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité.

En effet, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...

En 2008, Popsud a poursuivi son travail de fédération de la filière optique et compte 173 adhérents.

Le pôle « Systèmes complexes d'optique et d'imagerie » a labellisé 16 nouveaux projets collaboratifs pour un budget de 47 millions d'euros. 11 projets concernent des acteurs industriels et académiques de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. 2 projets ont été labellisés par l'Etat pour un financement FUI de 2,5 millions d'euros.

Popsud a organisé ou participé à 18 animations scientifiques dont 9 sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Par ailleurs, le pôle rend lisible les compétences du territoire en participant à l'organisation de grands rendez-vous internationaux pour la filière.

Outre la mission d'animation qu'assure Popsud en lien avec le Technopôle, un travail est en cours avec la pépinière Marseille Innovation pour le financement et le fonctionnement d'une plateforme collaborative en optique adaptative dans le futur Hôtel Technologique 2.

Ce centre de ressource a vocation à mutualiser des équipements scientifiques pour des entreprises en création au sein de l'Hôtel Technologique 2 dont la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage.

Sur les bases des résultats de l'audit des pôles de compétitivité commandé par l'Etat, Popsud oriente désormais sa stratégie vers les axes suivants :

- Anticiper et s'appuyer sur les ruptures technologiques du domaine pour capter les marchés porteurs à moyen et long termes. Cet axe comprend le soutien et la valorisation des potentiels à l'origine des ruptures technologiques, le développement des projets collaboratifs sera les marchés porteurs et le soutien aux PME en direction de ces nouveaux marchés.
- Ouvrir la filière à d'autres domaines et attirer de nouvelles compétences, en organisant la diffusion des technologies optiques vers de nouvelles applications.
- Elargissement du pôle au niveau interrégional et international.
- Poursuivre l'effort de communication sur l'actualité et le potentiel optique local.

Le budget prévisionnel de POPsud pour 2009 s'élève à 1 045 000 euros.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Achat et fournitures administratives | 60 000 € | Ventes de produits finis, prestations de services | 30 000 € |
| Services externes | 46 000 € | Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole | 60 000 € |
| Documentation | 6 500 € | Conseil Régional PACA dont Feder 140 000€ | 280 000 € |
| Location mobilier/ hébergement | 28 000 € | DRIRE | 80 000 € |
| Prime d'assurance | 3 500 € | FRED | 200 000 € |
| Rénu. intermédiaires | 45 000 € | Ville de Marseille | 45 000 € |
| Publicité-Impression-Edition | 85 000 € | Communauté du pays d'Aix | 52 000 € |
| Déplacements | 108 000 € | Toulon Provence Méditerranée | 16 000 € |
| Missions réceptions | 74 000 € | Pays de L'Etoile | 12 000 € |
| Frais de postaux | 17 000 € | CANCA | 10 000 € |
| Téléphone | 20 000 € | Conseil Général des Bouches du Rhône 13 | 70 000 € |
| Services Bancaires | 6 000 € | Conseil Général des Alpes Maritime 06 - | 30 000 € |
| Rémunération personnel | 305 000 € | Conseil Général du Var 83 | 30 000 € |
| Charges salariales | 115 000 € | Cotisations | 30 000 € |
| Autres charges | 26 000 € | Contributions et valorisations volontaires en nature | 100 000 € |
| Contributions et valorisations | 100 000 € | | |
| TOTAL | 1 045 000 € | | 1 045 000 € |

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté et l'importance du pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie » porté par Popsud, il est proposé au Conseil de Communauté de participer au titre de l'année 2009 pour un montant de 60 000 euros à l'Association Popsud, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie » porté par Popsud.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 euros à Popsud pour le développement du pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie »

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Popsud.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2009 – chapitre 67, article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B 330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Technopôles et Agglomération numérique

Francis GIRAUD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI